



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3636

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Mions**

objet : **Assainissement des voies privées rues Massenet, Gounot, Chopin - Association lotissement Mangetemps B - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Approbation d'une convention**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Madame la Conseillère Giraud

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3636**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Mions

objet : **Assainissement des voies privées rues Massenet, Gounot, Chopin - Association lotissement Mangetemps B - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement - Approbation d'une convention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018, le Conseil a approuvé les modalités d'attribution de l'aide à la réalisation de l'assainissement collectif des voies privées existantes.

Le dispositif comprend une aide au financement des réseaux privés, branchements dans les zones d'assainissement collectif, à hauteur de 60 % de l'investissement pour les canalisations (réseaux et branchements), via une association syndicale libre (ASL) de lotissement regroupant a minima les 2/3 des co-lotis. Le montant de l'aide est plafonné à 7 500 € par branchement. Tout le patrimoine créé reste de propriété privée.

Le dossier qui est présenté au Conseil a pour objet l'octroi de cette aide financière, par la Métropole de Lyon, aux propriétaires riverains du "lotissement Mangetemps B" à Mions pour la réalisation d'un assainissement collectif de ces voies privées.

II - Objectifs

Depuis de nombreuses années, les rues Massenet, Gounod, Chopin qui forment une grande partie d'un lotissement (17 habitations) ne disposent pas de réseau d'assainissement. Seule la rue Jean Sébastien Bach par laquelle ces voies disposent d'un accès, a un réseau d'assainissement privé raccordé au réseau public situé route de Corbas. La vente de plusieurs maisons dans le lotissement a permis de relancer la recherche par les co-lotis de solutions techniques et financières pour accéder au réseau public d'assainissement, via le réseau privé existant dans la rue Jean Sébastien Bach.

La solution technique retenue par l'ASL des copropriétaires du lotissement Mangetemps B, dont le siège social est situé chez madame Rochet au 6 rue Jean Sébastien Bach à Mions, a été validée par la direction adjointe de l'eau de la Métropole. Elle consiste en :

- la construction d'un réseau de 332 mètres linéaires d'égout de diamètre 315 mm sous la voie privée,
- la construction de 17 branchements à l'égout,
- la réalisation des ouvrages annexes nécessaires.

III - Montant de l'aide

Le montant des travaux est estimé, selon le devis de la société Beaufrère TP retenue par l'association, à 83 140,00 € HT soit 91 454,00 € TTC.

L'aide plafond calculée pour le nombre de branchement réalisé, soit 17 branchements sur la base du taux voté par branchement de 7 500 € par délibération du Conseil n° 2018-2820 du 2 juin 2018, s'établit comme suit :

- $7\,500 \times 17 = 127\,500,00$ €

L'aide au financement du réseau privé calculée à hauteur de 60 % de l'investissement pour les canalisations (réseau et branchements), s'élève à :

- $91\,454 \times 0,60 = 54\,872,40$ €

En conséquence, l'aide financière allouée à l'association "Lotissement Mangetemps B" sera égale à 54 872,40 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution d'une aide financière d'un montant de 54 872,40 € au profit de l'association "lotissement Mangetemps B" dans le cadre des travaux de construction d'un réseau d'assainissement sous les voies privées Massenet, Gounod, Chopin à Mions,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association "lotissement Mangetemps B" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette aide financière.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** d'exploitation en résultant, soit 54 872,40 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

·
·